



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conjoints survivants

Question écrite n° 129189

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation de 4 millions de veuves et veufs en France confrontés à des situations d'une extrême difficulté. Le décès subi et les conséquences financières pour le conjoint survivant confronté, au-delà du chagrin, au coût de l'éducation, du logement, exige une réponse forte de l'État pour orienter la solidarité nationale vers les veuves et veufs et leurs enfants. La FAVEC, au plan national, association reconnue d'utilité publique, est un partenaire essentiel des pouvoirs publics et a pour mission d'accueillir, écouter, informer et accompagner les veuves et veufs, les orphelins et défendre leurs droits. En ce début d'année 2012, il lui demande si elle peut précisément répondre sur les mesures et dispositifs d'aides pour conforter leurs droits, au moment où des inquiétudes se font jour sur la pérennité de la demi-part fiscale pour les veuves et veufs ayant élevé seuls un enfant, et le bénéfice de la couverture maladie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129189

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1812

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)